

## AMENDEMENT DU GROUPE PROGRESSISTE ET LES ECOLOGISTES

### AMENDEMENTS – CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOV 2025

Proposé par Dean NGUYEN – Groupe Gauche Progressiste et des Écologistes

### Amendement proposé

#### Amendement n°1 à la délibération CM-25-079

Projet social 2026-2029 du Centre social et culturel du Plein Midi

#### Considérant :

- que le projet social 2026-2029 constitue le cadre de référence pour l'action du Centre social du Plein Midi,
- que ce projet engage la Ville et la CAF du Val-d'Oise sur des objectifs de cohésion, de parentalité et de participation habitante,
- que la transparence des résultats et la participation des habitants sont des conditions essentielles de son efficacité,
- qu'un suivi annuel permettra d'assurer une meilleure lisibilité des actions menées et d'associer les habitants au pilotage du projet,

#### Il est proposé d'ajouter l'article suivant à la délibération :

##### Article additionnel :

« Le Conseil municipal demande qu'un **rapport d'évaluation annuel** du projet social 2026-2029 soit **présenté publiquement** au premier semestre de chaque année.

Ce rapport précisera :

- les **actions menées** et leur **taux de participation**,

- les **indicateurs d'impact** (accès aux droits, parentalité, jeunesse, insertion),
- les **moyens financiers et humains engagés**,
- les **propositions issues des habitants**.

Il est également **créé un Comité citoyen du Plein Midi**, composé d'**habitants volontaires**, de **représentants associatifs** et d'**élus de la majorité et de l'opposition**, chargé de suivre la mise en œuvre du projet et de formuler des **avis publics** annexés au rapport annuel.

Les **rapports annuels** et **avis du comité citoyen** seront **publiés sur le site Internet de la Ville**, dans un souci de **transparence et d'information des Gargeois**. »

## **Amendement n°2 à la délibération CM-25-080**

### **Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVV)**

#### **Considérant :**

- que le programme VVV vise à favoriser la **cohésion sociale et la prévention** dans les quartiers prioritaires ;
- que la **majorité des associations bénéficiaires ne sont pas implantées localement** ;
- qu'**aucun bilan public** n'a été communiqué sur les précédentes actions VVV ;
- qu'il est de l'intérêt général que les **fonds municipaux bénéficient d'abord aux structures gargeoises** et fassent l'objet d'un **suivi transparent** ;

#### **Il est proposé d'ajouter l'article suivant :**

##### **Article additionnel :**

« Le Conseil municipal demande que le dispositif Ville Vie Vacances fasse l'objet d'un **suivi annuel public**, comprenant :

- une **attribution prioritaire** des subventions aux **associations implantées à Garges-lès-Gonesse** et actives dans les quartiers prioritaires ;
- la **présentation d'un rapport d'évaluation annuel** au Conseil municipal, précisant les participants, retombées locales, créations d'emplois et actions d'insertion ;

– la **publication sur le site internet de la Ville** des montants attribués, des projets soutenus et de leurs bilans, conformément à l'article **L.2313-1 du CGCT**. »

## Amendement proposé

### Amendement n°3 à la délibération CM-25-081

**Versement d'une subvention communale au CIDFF95 (Fonds interministériel de prévention de la délinquance – FIPD)**

#### Considérant :

- que la subvention communale de **4 120 €** participe au financement d'une **action départementale** ;
- qu'**aucun bilan local par commune** n'est transmis au Conseil municipal ;
- qu'il est de l'intérêt général de **mesurer l'impact concret** des actions du CIDFF95 sur la population gargeoise ;
- que la **prévention des violences faites aux femmes** constitue une priorité partagée par l'ensemble des élus ;

#### Il est proposé d'ajouter l'article suivant :

##### Article additionnel :

« Le Conseil municipal demande que la subvention communale versée au CIDFF95 fasse l'objet d'un **suivi annuel public**, comprenant :

- la **transmission d'un rapport** détaillant les actions menées à Garges-lès-Gonesse, le nombre d'habitants accompagnés et les indicateurs d'impact local (juridique, social, psychologique) ;
- la **condition du versement** de la subvention municipale à la remise de ce rapport et à sa communication au Conseil municipal ;
- la **publication sur le site internet de la Ville** des bilans relatifs aux permanences réalisées à Garges-lès-Gonesse, afin d'assurer la **transparence envers les habitants**.

»

# Amendement proposé – Transparence et priorisation sociale

## Amendement n°4 à la délibération CM-25-082

### Décision modificative n°2 – Budget principal 2025

#### Considérant :

- que la DM2 2025 ne précise pas la **nature exacte des dépenses concernées** ;
- que les chapitres 011 et 65 regroupent des **postes très hétérogènes** ;
- qu'il est de l'intérêt des Gargeois de **connaître la destination réelle de ces crédits** ;
- qu'à l'approche de la fin du mandat, il convient de donner une **priorité sociale et écologique claire** à chaque euro dépensé ;

#### Il est proposé d'ajouter l'article suivant :

##### Article additionnel :

« Le Conseil municipal demande :

- que la Ville présente, en **annexe au procès-verbal**, le **détail des crédits ouverts ou annulés** par la DM2, ligne par ligne, avec l'objet précis de chaque dépense ;
- que les prochains ajustements budgétaires (DM3 ou budget supplémentaire 2026) réservent **au moins 50 % des mouvements de fonctionnement** aux actions en faveur :
  - de la **solidarité et de la prévention sociale**,
  - de la **lutte contre le logement indigne**,
  - et de la **transition écologique** ;
- que l'ensemble des décisions modificatives soient **publiées sur le site de la Ville**, conformément à l'article **L.2313-1 du CGCT**, avec une **présentation claire et accessible aux habitants**. »

## Amendement n° 5 à la délibération CM-25-084

### Suspension de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB avec Immobilière 3F

#### Considérant :

- que la convention TFPB 2025-2030 constitue un **levier essentiel de cohésion sociale et de tranquillité résidentielle** ;
- que l'article 11 de ladite convention prévoit une **phase de médiation** avant toute dénonciation ou suspension ;
- que la suspension de l'abattement aurait pour effet de **priver les quartiers concernés** d'actions financées sur la propriété, la médiation et la sécurité ;
- qu'il est de l'intérêt général de **corriger les dysfonctionnements sans pénaliser les habitants** ;

#### Il est proposé d'ajouter l'article suivant :

##### Article additionnel :

« Le Conseil municipal demande :

– qu'un **audit conjoint Ville–État–Roissy Pays de France** soit conduit d'ici **février 2026**, afin de vérifier :

- le **respect du taux de 50 %** consacré à la sécurité ;
- l'**utilisation des reliquats** ;
- la **conformité des dépenses** à la convention ;

– que durant la période d'audit, **l'abattement soit maintenu**, mais **conditionné** à la **transmission mensuelle des états de dépenses** et à une **réunion de suivi trimestrielle** associant : Ville, État, 3F, associations de locataires et représentants des habitants ;

– que le **rapport d'audit** et les **bilans TFPB** soient **présentés publiquement** en séance du Conseil municipal et **publiés sur le site de la Ville**, dans un souci de **transparence et d'information des habitants**. »

# Proposition d'amendement

## Amendement n°6 à la délibération CM-25-086

### Versement de subventions communales dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

#### Considérant :

- que les crédits FIPD visent à **soutenir les actions locales de prévention** dans les quartiers prioritaires ;
- que les **subventions communales versées à des associations extérieures** ne font l'objet d'**aucun bilan public** ;
- qu'il est de l'intérêt des habitants que ces fonds soient **orientés en priorité vers les acteurs gargeois**, travaillant quotidiennement sur le terrain ;
- qu'une **transparence complète sur l'évaluation et les résultats** est indispensable pour renforcer la confiance citoyenne ;

#### Il est proposé d'ajouter l'article suivant :

##### Article additionnel :

« Le Conseil municipal demande :

– qu'un **rapport d'évaluation FIPD local** soit présenté chaque année au Conseil municipal, précisant :

- les **montants versés**,
- le **nombre de bénéficiaires gargeois**,
- les **résultats observés** (insertion, prévention, accompagnement),
- les **bailleurs et co-financeurs** ;

– que les **subventions communales émergeant au FIPD** soient attribuées en **priorité aux associations implantées à Garges-lès-Gonesse**, employant du personnel local et agissant dans les quartiers prioritaires de la commune ;

– que les **conventions, bilans et comptes rendus** des projets subventionnés soient **publiés sur le site internet de la Ville**, conformément à l'article **L.2313-1 du CGCT**. »

## Amendement n°7 à la délibération CM-25-088

État des effectifs de la Ville de Garges-lès-Gonesse au 10 novembre 2025

### Considérant :

- que le **tableau des effectifs** doit être un **outil de pilotage des ressources humaines**, et non un simple registre administratif ;
- que la Ville présente un **taux de vacance de postes supérieur à 15 %**, notamment dans les services de première ligne ;
- que l'article **L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales** garantit le **droit à l'information du Conseil municipal** sur les emplois et rémunérations ;

### Il est proposé d'ajouter l'article suivant :

#### Article additionnel :

« Le Conseil municipal demande :

– qu'un **bilan social complet** (effectifs, recrutements, départs, absences, santé, formation, égalité professionnelle) soit **présenté chaque année** au Conseil municipal, avant toute nouvelle délibération sur les effectifs ;

– que ce rapport annuel précise la **proportion d'agents contractuels**, leur répartition par catégorie, leur durée d'emploi et leur coût budgétaire global ;

– qu'un **état trimestriel des postes vacants** soit communiqué à la **commission des finances** et au **comité social territorial**, assorti des plans de recrutement correspondants. »